



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi onze septembre, le conseil municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan convoqué le deux septembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de membres présents : **19**
Nombre de votants : **22**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Bernard BARAUD, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Martine PEDROLA, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Sandrine DOOLAEGHE, Thierry ALLEAU, Bruno PAROLDO, Stéphane BARILLOT, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER, Cécile DRAUNET.

Absents excusés : Alain CHAUFFIER, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Aurélie LAURENT, Katia MAITRE.

Procurations : Alain CHAUFFIER à Bernard BARAUD, Aurélie LAURENT à Brigitte COMPETISSA, Katia MAITRE à Raymond CAILLETON.

Secrétaires : Bernard BARAUD, Bruno PAROLDO.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 10 JUILLET

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal qui a eu lieu le 10 Juillet 2014 et qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil du 10 Juillet 2014.

LOCATION D'UN JARDIN A MONSIEUR CAILLE (PONT VERGNAUX)

Monsieur CAILLE, domicilié 53 rue du Rivaux à FRONTENAY-ROHAN-ROHAN a demandé à bénéficier d'un bail afin d'exploiter sous forme de jardins les terrains cadastrés YC 31 et YC 39 situés au PONT VERGNAUX.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer des baux de 3 ans pour ces deux terrains :

- De fixer les loyers annuels à :
 - 18.00 € pour la parcelle YC 31 de 1420 m2
 - 6.00 € pour la parcelle YC 39 de 470 m2
- Les loyers seront révisables annuellement en fonction de l'indice national des fermages, le dernier indice connu étant l'indice 2014 publié le 25.07.2014.
- De l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à ces propositions.

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} classe

Considérant l'avis favorable de la commission administrative paritaire réunie le 31 mars 2014 et transmis le 10 juillet 2014 à la mairie de Frontenay-Rohan-Rohan, portant sur l'avancement de deux ATSEM 1^{ère} classe au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe,

Considérant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2014 (deux postes D'ATSEM principal 2^{ème} classe ouverts dont un pourvu),

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 30.80/35ème, afin de faire bénéficier aux deux ATSEM des avancements de grade à compter du 15 septembre 2014.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TARIF GITE COMMUNAL 2015

Madame le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs du gîte et de l'autoriser à signer la convention pour l'année 2015.

[Le calendrier des saisons pour l'année 2015](#)

Basse saison :	Du 03/01/2015 au 7/02/2015 Du 7/03/2015 au 11/04/2015 Du 26/09/2015 au 17/10/2015 Du 31/10/2015 au 19/12/2015
Moyenne saison :	Du 09/05/2015 au 27/06/2015 Du 29/08/2015 au 26/09/2015
Haute Saison :	Du 27/06/2015 au 11/07/2015

Du 22/08/2015 au 29/08/2015

Très haute saison : Du 11/07/2015 au 22/08/2015

Vacances de printemps : Du 11/04/2015 au 09/05/2015

Vacances d'hiver : Du 07/02/2015 au 07/03/2015

Du 17/10/2015 au 31/10/2015

Du 19/12/2015 au 02/01/2016

[Location longue durée \(4 semaines\)](#)

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jour pour chaque saison.

Basse saison	Moyenne saison	Vacances de printemps	Vacances d'hiver
1039 €	1139 €	1139 €	1139 €

Toute journée supplémentaire sera calculée au prorata suivant la saison et le nombre de jours.

[Location Semaine et courts séjours](#)

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jour pour chaque saison.

➤ Tarifs semaines

	Tarif semaine	Journée complémentaire
Très haute saison	462 €	66 €
Haute saison	430 €	61 €
Moyenne saison	388 €	55 €
Vacances de printemps	388 €	55 €
Vacances d'hiver	388 €	55 €
Basse saison	357 €	51 €

➤ Tarifs courts séjours :

	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
Très haute saison	231 €	297 €	363 €	429 €
Haute saison	215 €	277 €	338 €	400 €
Moyenne saison	194 €	250 €	305 €	361 €
Vacances de printemps	194 €	250 €	305 €	361 €
Vacances d'hiver	194 €	250 €	305 €	361 €
Basse saison	178 €	230 €	280 €	332 €

Location 'linge de maison'

Aucun prorata ne sera appliqué à ces tarifs ni pour les locations inférieures à la semaine ni pour les journées complémentaires.

- draps (la paire et par semaine) : 10 €
- linge de table et de toilette (par personne et par semaine) : 7 €
- Frais de dossier : 17 €

Commissions

- Haute et très haute saison : 17 %
- Autres : 16 %
- Rétrocession de 6% lorsque la commune adresse aux Gîtes de France la demande de réservation d'un nouveau client
- Commission sur tarifs longue durée : 8%
- Commission applicable sur tarifs longue durée si nouveau client adressé par la commune : 6 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les tarifs 2015 et autorise Madame le Maire à signer la convention.

TRAVAUX DE COUVERTURE TRESORERIE (INFORMATION)

Une consultation pour la réfection de la toiture de la trésorerie a été lancée le 13 Août 2014.

La remise des offres a été fixée au 29 Août.

Monsieur CAILLETON indique que les résultats de cette consultation n'étant pas satisfaisants, une nouvelle consultation est en cours sur la base d'un nouveau cahier des charges incluant l'isolation des plafonds.

COTISATION ASFODEP

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune à l'ASFODEP pour l'année 2014. L'ASFODEP a pour principale mission d'accueillir toute personne sortie du système de formation initiale, en demande de formation ou d'accompagnement à l'emploi.

En 2013, 7 Frontenaysiens ont pu bénéficier des services de l'ASFODEP.

Le montant de la cotisation proposée est de 100.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à renouveler l'adhésion de la Commune pour l'année 2014 et à verser une cotisation de 100.00 € à cet organisme.

QUESTIONS DIVERSES

MAINTENANCE INFORMATIQUE DES ECOLES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les contrats de maintenance informatique pour chaque école.

Le fournisseur local TECODATA, est en mesure d'assurer cette maintenance.

Les contrats proposés prévoient une maintenance préventive et curative.

La maintenance préventive consiste en un contrôle du matériel une fois par mois. A cette occasion, TECODATA effectuera les opérations de vérification et de maintenance sur le réseau et les machines ainsi que le contrôle des messages d'erreur sur les PC.

La maintenance curative prévoit les déplacements sur le site et la main d'œuvre nécessaire à la remise en état et la correction des dysfonctionnements des matériels désignés au contrat. TECODATA s'engage à intervenir sur le site dans un délai n'excédant pas 1 jour ouvré. Toute intervention fera l'objet d'un compte-rendu d'intervention de TECODATA.

Le coût annuel de la maintenance est fixé à:

* pour l'école maternelle (4 postes fixes + 6 portables) = 515.00€ HT soit 618.00€ TTC

* pour l'école élémentaire (10 postes fixes, 15 portables et 3 TBI) = 1 443.00 € HT soit 1 731.60 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer ces nouveaux contrats.

MAINTENANCE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le nouveau contrat de maintenance pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} septembre 2015 avec l'entreprise TECODATA.

Le matériel en maintenance est composé de :

- 1 pc portable
- 7 postes fixes
- 1 serveur

Le coût de la prestation est fixé à 734.47 € HT (comme l'année précédente).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU POSTE FIXE POUR LE BUREAU DE MADAME LE MAIRE

Le matériel informatique installé dans le bureau de madame le Maire est équipé de windows XP. Cette version pose aujourd'hui de nombreux problèmes pour la connexion internet.

Il a donc été nécessaire de remplacer le poste informatique pour le remplacer par un autre poste équipé de windows 7 pour un montant de 670.94 €uros HT soit 805.13 € TTC.

L'ancien matériel sera reconditionné.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter cet achat en section d'investissement – opération 0129 – article 2183.

Bruno PAROLDO estime que ce matériel est onéreux. Il vote contre cette acquisition.

Les autres membres du conseil municipal donnent leur accord pour cet achat ainsi que son affectation comptable.

DECISION MODIFICATIVE

L'acquisition du matériel informatique n'ayant pas été prévue au budget primitif (749.10 € de disponible), madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à la décision modificative suivante :

- Chapitre 020 – dépenses imprévues : - 100.00
- Chapitre 0129 – article 2183 : + 100.00
- Ont voté pour : 21, contre : 1.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AVL « LE P'TIT COIN DES MOMES »

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer de nouvelles conventions de mise à disposition du personnel communal au profit de l'association AVL « LE P'TIT COIN DES MOMES » .

La mise en place des rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2013-2014 avait modifié les temps de mise à disposition des personnels de la commune au profit de l'association AVL « LE P'TIT COIN DES MOMES ». Désormais, sont mis à disposition de l'association, les mercredis après-midi :

Nom -prénom	grade	Horaires	fonctions
DEROSARIO Claudie	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	7 h 15 – 18 h 30	Directrice du centre de loisirs
MOURET Florence	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	7 H 15 – 12 h 00	Préparations animations
		13 h 00 – 18 h 30	Animation
BRUNET Valérie	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	13 h 30 – 17 h 30	Animation
NICARD Séverine	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	13 h 30 – 17 h 30	Animation

PANOUX Séverine	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	14 h 00 – 16 h 00	Animation (surveillance sieste)
		16 h 00 – 19 h 00	ménage

Madame DEROSARIO est également mise à disposition de l'association « AVL – LE P'TIT COIN DES MOMES » pendant les petites vacances et pendant un mois chaque été.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition correspondantes pour l'année scolaire 2014-2015 (soit sur environ 36 semaines pour les mercredis).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance se termine à 22 h 10.